

Le Châble, le 22 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Bek Erkin par Marty Muriel Architecture pour le réaménagement intérieur et la création d'une piscine extérieure sur la parcelle n° 2723, folio n° 138, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 1106230/2583355.

Mme Walpen Carol par Besse-Felley Architecture Sàrl pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation sur la parcelle n° 15808, folio n° 91, zone village V2, lieu-dit Les Colonnes à Verbier, coord. 1104647/2582978. En dérogation à l'art. 97 du RCCZ (distances aux limites).

Mme et M. Mollier Katharine et Yvan par A. Gard Architecture SA pour la construction d'un couvert à voiture et l'agrandissement des balcons sur la parcelle n° 16493, folio n° 92, zone résidentielle R3, lieu-dit Médières à Verbier, coord. 1104386/2583348.

M. Guinness Arthur par Udry Construction SA pour la modification du projet autorisé n° 286.16 par la modification en façades et réaménagement intérieur (dossier de régularisation) sur la parcelle n° 228, folio n° 1, zone touristique forte densité T2, lieu-dit Marais Verts à Verbier, coord. 1105115/2583967.

Mme et M. Maret Magali et Sylvain par BTA Architecture SA pour l'installation d'une pergola à lames orientables sur la parcelle n° 11971, folio n° 105, zone résidentielle R3, lieu-dit Les Metroz à Versegères, coord. 1101261/2584276.

M. Bouriez Christian par Roserens Willy Architecture pour démolition d'un bâtiment et la construction d'un chalet avec agrandissement du chalet sur les parcelles n° 207 et 208, folios n° 124 et 127, zone touristique forte densité T2, lieu-dit Marais Verts à Verbier, coord. 1105200/2583812.

M. Maret Claude pour la construction d'un couvert sur la parcelle n° 15986, folio n° 93, zone résidentielle R3, à Fontenelle-Dessous, coord. 1103865/2582780. En dérogation à l'art. 97 du RCCZ (distances aux limites).

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.